

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 5/11/2017

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit : 248831
Nom du produit : Liquide type S Nordson

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

enviro-blend, Inc.
P.O. Box 329
Springfield, TN 37172,
USA

Numéro de service : 615-382-8215
E-mail : enviroblend@birch.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC - États-Unis : (800) 424-9300

En-dehors des États-Unis +1 703 527-3887

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :

Environnement : Toxicité aquatique, Catégorie 3
Caractéristiques physiques : Irritation des yeux, Catégorie 2A

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :

Pictogramme(s) de danger :



Point d'exclamation

Mot de signalisation : AVERTISSEMENT

Conseil(s) de prudence

Généralités : P305+P351+P338: CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.
Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer.

Mise au rebut / Élimination : P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/internationale.

2.3. Autres dangers

Préoccupations immédiates : Provoque une irritation oculaire et cutanée primaire. Les vapeurs peuvent irriter les yeux, le nez et la gorge. Le produit est combustible.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom chimique	CAS	N° EINECS	% mas-sique	Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :
Adipate de diméthyle	627-93-0	Sans objet	10 - 30	Tox. aquatique, Cat. 3 ;
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Sans objet	40 - 70	7738DGDM
Succinate de diméthyle	106-65-0	203-419-9	10 - 30	H227

Texte intégral des phrases H : voir la SECTION 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si les irritations persistent.
- Contact avec la peau :** Laver avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
- Ingestion :** Ne PAS provoquer de vomissement. En cas de vomissement, pencher la victime vers l'avant pour empêcher l'aspiration. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne jamais administrer un produit par la bouche à une personne inconsciente.
- Inhalation :** Aller à l'air frais, mettre sous oxygène si la respiration est difficile. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux :** Peut provoquer une irritation modérée à sévère.
- Peau :** Le contact provoque une irritation de la peau.
- Ingestion :** Non supposée en usage industriel.
- Inhalation :** Peut provoquer des étourdissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

- Moyen d'extinction :** Combattre les incendies relatifs à ce produit avec de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux :** Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.
- Risques d'explosion :** Aucune connue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

Explosion incendiaire :	Aucune attendue.
Sensibilité aux décharges statiques :	Aucune donnée disponible.
Sensibilité aux chocs :	SO = sans objet

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de lutte contre le feu :	Porter un appareil respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en demande de pression ou un autre mode de pression positive et une combinaison protectrice intégrale.
-------------------------------------	---

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures générales :	Portez des gants appropriés ainsi que des lunettes de sécurité ou anti-éclaboussures. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser, laver les zones affectées de la peau avec du savon et de l'eau.
Équipement de protection spécial :	Voir section 8.
Notes de révision :	Tenir éloigné des plans d'eau et cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Déversement dans les eaux :	Veiller à ce que le produit déversé et les résidus de nettoyage ne parviennent pas dans les égouts et dans les points d'eau ouverts.
Déversement dans le sol :	Pas encore déterminée

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement :	Ériger une digue pour contenir la fuite. Balayer avec un produit inerte et placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut.
Déversement important :	Mettre fin à la fuite. Ériger une digue pour contenir la fuite, recouvrir de produit absorbant inerte, balayer et mettre dans un ou plusieurs récipients appropriés pour la mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections :	Voir section 13 pour l'élimination.
---------------------------------	-------------------------------------

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures générales :	Prévoir un système de ventilation adéquat dans les zones où des fumées peuvent se former. Prendre des mesures de prévention des incendies normales.
Manipulation :	Observer toutes les précautions figurant sur la FDS/l'étiquette même après avoir vidé le récipient, car il peut contenir des résidus.
Stockage :	Conserver le récipient fermé hermétiquement dans une zone bien ventilée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Risque de charge électrostatique :	Aucune donnée disponible.
Durée de conservation :	24 mois à partir de la date de fabrication.
Sensibilité particulière :	Pas encore déterminée

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle :	Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
--------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques :	Une extraction locale est recommandée si la manutention risque de produire des buées et des vapeurs.
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-éclaboussures.
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection avec manches longues ainsi que des gants imperméables afin d'éviter tout contact avec la peau.
Protection respiratoire :	Non nécessaire pour un usage normal. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux buées.
Vêtements de protection :	Vêtements imperméables. Le type de vêtement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de produit manipulé au poste de travail spécifique.
Règles d'hygiène au travail :	À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Aspect :	Effacer
Couleur :	Incolore
Odeur :	Modérée, non désagréable.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
pH :	Non établi
Température de congélation :	Aucune donnée disponible.
Température d'ébullition :	196°C (385°F) à 225°C (437°F)
Point d'éclair :	100°C (212°F) cuvette fermée
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
Limite d'inflammabilité :	8,0 % (V) à 0,9% (V)
Pression de la vapeur :	0,2 mmHg à 20°C (68°F)
Poids volumique :	1,092 (eau = 1)
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Température d'allumage spontané :	370°C (698°F)
Décomposition thermique :	Aucune donnée disponible.
Poids volumique :	0,97 kg/l (9,14 lb/gal.)

9.2. Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité :	Aucune donnée disponible.
---------------------	---------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'utilisation normales.
-----------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Agents oxydants puissants, acides ou alcalins puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun sous des conditions d'utilisation normales, la combustion produit des oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aigu

Nom chimique	DM50 orale	DM50 cutanée	CM50 inhalation
Adipate de diméthyle	> 5000 mg/kg - rat	1000 mg/kg - lapin	
Succinate de diméthyle	> 5000 mg/kg - rat	> 5000 mg/kg - lapin	> 2000 mg/l rat (RD 50)

Yeux : Aucune donnée disponible pour le produit mélangé.

DM₅₀ cutanée : Aucune donnée disponible pour le produit mélangé.

Absorption par la peau : Aucune donnée disponible pour le produit mélangé.

DM₅₀ orale : Aucune donnée disponible pour le produit mélangé.

CL₅₀ inhalation : Aucune donnée disponible pour le produit mélangé.

Irritation : Aucune donnée disponible.

Corrosivité : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation : Aucune donnée disponible.

Effets d'une dose répétée : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit présente à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'est identifié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par IARC, ACGIA, NTP ou OSHA.

Mutagénicité : Aucune donnée disponible.

Effet sur la reproduction : Aucune donnée disponible.

Organes cibles : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique (aiguë)

EC₅₀ 48 heures : 72 mg/l Daphnia magna..*

Notes : * Adipate de diméthyle N° Cas 627-93-0 (10-30%) du produit.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Évaluations PBT/vPvB non disponibles, car évaluation de la sécurité chimique non nécessaire / non effectuée.

12.6. Autres effets néfastes

Données environnementales : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans le cas d'une manipulation ou d'une élimination non professionnelle. Nocif pour la vie aquatique.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit : Il convient que la matière qui ne peut pas être utilisée ou retraitée chimiquement soit éliminée auprès d'un centre accrédité conformément aux règlements officiels en vigueur.

Récipient vide : Le remettre à un centre de recyclage accrédité pour les récipients.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division de danger primaire : Non réglementée pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - mer : Non réglementée pour le transport.

IATA - air : Non réglementée pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16 : Autres informations

Phrases H pertinentes (numéro et texte intégral) : 7738DGDM, : Substance ou un mélange non dangereux. Tox. aquatique, Cat. 3 : Toxicité aquatique, Catégorie 3
H227 : Liquide combustible..
H402 : Nocif pour la vie aquatique.

Raison de la publication : Format GHS

Sources de données : La FDS (Fiche de données de sécurité) est compilée en utilisant les informations sur le produit fournies ainsi que les informations figurant sur les FDS des fabricants des matières premières utilisées dans la formulation de ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

Informations complémentaires à la FDS :

Les abréviations et acronymes standard utilisés dans le présent document peuvent être recherchés dans les références bibliographiques (par exemple des dictionnaires scientifiques) et/ou des sites Web. Les acronymes et abréviations énumérés ci-dessous n'ont pas tous été intégrés dans la Fiche technique de santé et sécurité.

Légende :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

AICS : Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des substances chimiques existantes)

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADNR : ADN spécifique pour le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM : American Society for Testing and Materials (Société américaine des essais et matériaux)

BEL : Limites d'exposition biologique

BTEX : Benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

CAS : Chemical Abstracts Services (Service des résumés analytiques de chimie)

CEFIC : Conseil européen de l'industrie chimique

CLP : Classification Packaging and Labelling (Classification de l'emballage et étiquetage). COC : Cleveland Open-Cup (Cuvette ouverte de Cleveland)

DIN : Deutsches Institute für Normung (Institut allemand de normalisation)

DMEL : Derived Minimal effect Level (Dose dérivée avec effet minimum)

DNEL : Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet)

DSL : Canada Domestic Substance List (Liste intérieure des substances)

CE : Commission européenne

CE50) : Concentration effective cinquante

ECETOC : European Center on Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals (Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)

ECHA : European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)

EINECS : The European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

EL50) : Effective Loading Fifty (Charge effective cinquante)

ENCS : Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (Existing and New Chemical Substances)

CED : Codes européen des déchets

GHS : Globally Harmonised system of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

DMSO : Sulfoxyde de diméthyle

UE : Union européenne

IARC : International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

CI50 : Concentration inhibitrice 50

IL50 : Niveau inhibitoire cinquante

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international de marchandises dangereuses)

INV : Inventaire chinois des produits chimiques

IP346 : Méthode d'essai de l'Institut du pétrole N° 346 pour la détermination des aromatiques polycycliques extractibles DMSO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) N° 453/2010

Date de publication : 03/06/2015

N° SDS : 248831

Liquide type S Nordson

KECI : Inventaire coréen des produits chimiques existants
CM50 : Concentration mortelle cinquante
DM50 : Dose mortelle cinquante
LL/EL/IL : Lethal Loading/Effective Loading/ Inhibitory Loading (Charge mortelle/Charge effective/Charge inhibitrice)
LL50 : Lethal Loading (Charge mortelle) 50
MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)
NOEC/NOEL : No observed Effect Concentration / No observed Effect Level (Concentration sans effet observé / Dose sans effet observé)
OE_HPVS : Occupational Exposure - High Production Volume (Exposition professionnelle - Production en grande quantité)
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
PICCS : Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire philippin des produits et substances chimiques)
PNEC : Predicted No Effect Concentration (Concentration prédite sans effet)
REACH : Registration Evaluation and Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SKIN_DES : Désignation de la peau
STEL : Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
TRA : Targeted Risk Assessment (Évaluation du risque visé)
TSCA : US Toxic Substances Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)
NTP : United Nations Toxicology Program (Programme toxicologique des Nations unies).
OSHA : Occupational Safety and Health Act (Loi sur la sécurité et la santé au travail).
HMIS : Hazardous Materials Identification System (Système d'information sur les matières dangereuses).
NFPA : National Fire Protection Association (Association nationale de protection incendie).

Clause de non-responsabilité du fabricant :

Dans la mesure où les conditions et les méthodes d'utilisation de ce produit échappent à son contrôle, Enviro blend., Inc. n'assumera aucune responsabilité quant à l'emploi de ce produit et décline expressément toute responsabilité. Les renseignements présentés ici ont été obtenus auprès du fabricant et/ou d'autres sources techniques confirmées. Ces renseignements sont considérés véridiques et exacts, mais aucune garantie implicite ou explicite ne peut être accordée quant à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'utilisation du produit ou aux résultats obtenus de son utilisation. L'utilisateur est seul responsable de la conformité avec l'ensemble des lois et réglementation fédérales, nationales et locales.